



Protection du parc national Wood Buffalo, site du patrimoine mondial

Volume 3, numéro 2, août 2019

Faits en bref

- La reconnaissance de la valeur universelle exceptionnelle du parc national Wood Buffalo a entraîné sa désignation de site du patrimoine mondial de l'UNESCO en 1983.
- En juillet 2017, le Comité du patrimoine mondial a demandé au Canada de dresser un plan pour protéger la valeur universelle exceptionnelle du site du patrimoine mondial du parc national Wood Buffalo. Le gouvernement du Canada a accueilli cette demande comme un important appel à l'action.
- Le Comité du patrimoine mondial a étudié le plan d'action du Canada durant sa réunion annuelle au début du mois de juillet à Baku, en Azerbaïdjan.

Adoption de la décision du Comité du patrimoine mondial concernant l'état de conservation du parc national Wood Buffalo

La décision du Comité du patrimoine mondial (CPM) concernant l'état de conservation du PNWB a été adoptée le 6 juillet 2019. Bien qu'elle ne comporte pas l'inscription du PNWB sur la Liste du patrimoine mondial en péril, le gouvernement du Canada reconnaît que les pressions exercées par les changements climatiques et le développement externe ont une incidence de taille sur le PNWB et que ces effets sont les plus évidents dans le delta Paix-Athabasca.

La décision reconnaît les mesures prises pour renforcer la protection et la gestion du PNWB, y compris l'investissement historique de 1,35 milliard de dollars du gouvernement du Canada pour protéger la nature, les parcs et les espaces sauvages. Elle accueille la création de nouveaux parcs provinciaux sauvages par le gouvernement de l'Alberta, en collaboration avec des groupes

autochtones. Elle reconnaît en outre le travail mené par le Canada pour rehausser la façon dont la science et le savoir autochtone sont utilisés ensemble pour conserver le patrimoine naturel de la nation.

Le Canada, en collaboration avec des partenaires, continuera de prendre des mesures pour mettre en œuvre le plan d'action, notamment renforcer les relations avec les Autochtones, protéger l'intégrité écologique du parc et des écosystèmes qui l'entourent, et agir afin d'améliorer la gestion de l'eau dans le delta Paix-Athabasca. En collaborant avec ses partenaires provinciaux, territorial et autochtones, le gouvernement du Canada préservera la valeur universelle exceptionnelle du site du patrimoine mondial du parc national Wood Buffalo afin qu'il demeure un joyau pour les générations futures.

À propos de ce bulletin —

Ce bulletin vise à tenir au courant les intervenants et les partenaires du PNWB de la collaboration de Parcs Canada et du gouvernement du Canada avec les groupes autochtones, d'autres partenaires gouvernementaux et des intervenants pour protéger le site du patrimoine mondial du parc national Wood Buffalo. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter le site Web du parc Wood Buffalo en suivant ce lien :

<http://www.pc.gc.ca/fr/pn-np/nt/woodbuffalo/info/action>

Prochaines étapes de la mise en œuvre du plan d'action

La mise en œuvre du plan d'action exige la collaboration des gouvernements fédéral, provinciaux et territorial, qui ont chacun des responsabilités précises dans leur sphère de compétence, et des gouvernements autochtones, qui ont des responsabilités d'intendance dans leurs territoires traditionnels.

Ces mesures peuvent être de portée diverse et comprennent ce qui suit :

- mesures pour renforcer les relations avec les partenaires autochtones;
- mesures pour mieux comprendre le delta Paix-Athabasca et améliorer la gestion de l'eau
- mesures pour accroître la protection des écosystèmes dans le parc national Wood Buffalo et aux alentours;
- mesures pour appuyer la meilleure intégration de la science et de la surveillance dans le delta Paix-Athabasca;
- mesures pour appuyer le rétablissement d'espèces emblématiques comme la grue blanche et le bison des bois.

Des travaux sont en cours pour appuyer la mise en œuvre hâtive du plan d'action. En voici quelques exemples :

- Le gouvernement de l'Alberta a annoncé l'établissement de nouveaux parcs provinciaux sauvages adjacents au PNWB en 2018 et en 2019, en collaboration avec des collectivités autochtones et l'industrie, la création du parc provincial sauvage Kitaskino Nuwenënë, qui protège environ 160 000 hectares de terres supplémentaires immédiatement au sud du PNWB. Ces aires protégées constituent des zones tampons et

une connectivité paysagère importante avec le PNWB, contribuant aux forêts faisant partie de la plus grande zone boréale protégée contiguë du monde.

- En juin 2019, le gouvernement du Canada a adopté une nouvelle loi pour changer la façon dont les grands projets de compétence fédérale sont examinés et approuvés, y compris les projets pouvant avoir une incidence sur le PNWB. Ces changements permettront de s'assurer en partie que les décisions sont éclairées par la consultation et la participation des Autochtones et du public.
- Le gouvernement du Canada met sur pied un comité fédéral-provincial-territorial-autochtone pour mettre en œuvre plus de 75 mesures de gestion et de surveillance hydrologiques afin d'atteindre les objectifs écologiques et d'utilisation traditionnelle dans le delta.
- Parcs Canada, Environnement et Changement climatique Canada, le gouvernement de l'Alberta et les collectivités autochtones lancent des travaux visant à développer et surveiller davantage les indicateurs de la valeur universelle exceptionnelle du site en mettant d'abord l'accent sur le delta Paix-Athabasca.
- Parcs Canada et ses partenaires autochtones s'emploient à remanier le Comité de gestion coopérative et les processus d'engagement bilatéral en vue d'améliorer la gestion coopérative du site.



Nous joindre

Parc National Wood Buffalo
149, chemin McDougal
C. P. 750
Fort Smith (TNO)
X0E 0P0

Téléphone : 867-872-7960
Télécopieur : 867-872-3910
Courriel : cam.zimmer@pc.gc.ca

Visitez notre site Web :
pc.gc.ca/woodbuffalo

